



Commission scolaire  
**DES PHARES**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **La Commission scolaire des Phares à la fois satisfaite et déçue de ses états financiers 2011-2012**

**Rimouski, 22 octobre 2012** – Lors de sa réunion publique du 22 octobre 2012, le conseil des commissaires a pris acte de la vérification des états financiers de la Commission scolaire des Phares (CSDP) pour l'année scolaire 2011-2012. Cette vérification a été effectuée par la firme Mallette selon les principes comptables reconnus.

Au 30 juin 2012, la CSDP a affiché un déficit de 944 155 \$ sur un budget total de 108 300 000 \$. Ce déficit enregistré, qui représente 0,8% du budget total de la CSDP, est supérieur de 443 000 \$ à ce qu'affichait la révision budgétaire présentée en janvier 2012. L'écart, par rapport à la prévision annoncée à ce moment, de 501 155 \$ s'explique principalement par des compressions budgétaires ajoutées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en dehors des règles qui ont servi à la préparation du budget 2011-2012.

La CSDP, qui en juin 2011 avait annoncé un budget déficitaire de 1 115 000 \$, budget approuvé par le MELS, avait réussi, par des mesures ciblées affectant le moins possible les services aux élèves et par une gestion administrative très serrée, à diminuer ce montant de 600 000 \$. La CSDP affichait sa fierté d'avoir réussi ce tour de force. Cette satisfaction fut de courte durée, puisque, en cours d'année, le MELS rappliquait avec des mesures supplémentaires de compression inattendues et imprévisibles. Dans un tel contexte, toute planification budgétaire est quasi impossible.

Compte tenu de l'ensemble de ces faits, il s'agit d'une performance financière acceptable réalisée malgré une diminution de la clientèle scolaire et l'application de mesures de compression budgétaire. La CSDP a réussi, grâce à la collaboration de tout le personnel, à maintenir ses services à l'élève : cela demeure, malgré les difficultés, sa principale préoccupation et sa vraie motivation.

La Commission scolaire des Phares entrevoit toujours d'un mauvais œil les compressions démesurées imposées par le MELS en mai 2012 et qui résultent en un déficit prévu de 2,9 M \$ pour l'année financière 2012-2013. Conséquemment, à la demande du gouvernement, la Commission scolaire devra déposer pour le 31 octobre 2012 un plan d'action afin de rétablir l'équilibre budgétaire dès l'année 2013-2014. De plus, pour une



troisième année consécutive en 2013-2014, les compressions budgétaires devraient se poursuivre.

M. Jean-François Parent, directeur général de la CSDP, doute sérieusement que la Commission scolaire des Phares puisse procéder à un tel redressement budgétaire. «Dans les circonstances, cette cible semble irréaliste. Ce qui est le plus décourageant, c'est le fait de constater que le Ministère ne tient absolument pas compte des excellentes pratiques de gestion adoptées par notre commission scolaire depuis toujours», soutient-il. Selon M. Raymond Tudeau, président de la Commission scolaire des Phares, «la suppression de certains services aux élèves, pour pouvoir atteindre cette cible d'équilibre budgétaire, serait inacceptable pour nous. Le MELS devra tenir compte de notre saine gestion, de notre propre situation budgétaire et respecter nos objectifs pédagogiques», conclut-il.

Le surplus accumulé de la CSDP au 30 juin 2012 est de 4 541 000 \$. Ce surplus se répartit comme suit :

- 1 159 000 \$ centralisés à la Commission scolaire,
- 204 000 \$ aux écoles,
- 127 000 \$ aux services de garde et
- 3 051 000 \$ aux centres de formation professionnelle.

En ce qui a trait au budget d'investissement, durant l'année 2011-2012, la CSDP a réalisé des travaux pour une somme de 7,1 M \$. Parmi tous les investissements effectués, les principaux ont été consentis pour

- la poursuite des programmes de maintien des bâtiments (3, 7 M \$),
- l'embellissement des cours d'écoles (112 000 \$),
- le renouvellement de l'équipement informatique (278 000 \$) et
- l'amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées (674 000 \$).

-30-

Sources : Raymond Tudeau  
Président  
418 723-9485

Jean-François Parent  
Directeur général  
418 723-5927

### À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de



La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.

